

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE du 8 juillet 2023

A Sainte Foy Lès Lyon (69)

PRESENTEES : 9 communes représentées par le Maire, un délégué ou un responsable d'association adhérente ou un adhérent à titre individuel

- SAINTE FOY DE PEYROLIERES (31)
- SAINTE FOY LA GRANDE (33)
- SAINTE FOY (40)
- SAINTE FOY SAINT SULPICE (42)
- SAINTE FOY L'ARGENTIERE (69)
- SAINTE FOY LES LYON (69)
- SAINTE FOY (71)
- SAINTE FOY-TARENTEISE (73)
- SAINTE-FOY (85)

ABSENTE EXCUSEE : 1 commune

- SAINTE FOY DE LONGAS (24)

ABSENTES : 7 communes

- PORT SAINT FOY ET PONCHAPT (24)
- SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE (31)
- SAINTE FOI (09)
- SAINTE FOY DE MONTGOMMERY (VAL DE VIE)
- SAINTE FOY DE BELVES (24)
- SAINTE FOY LA LONGUE (33)
- SAINTE FOY (76)

Membres du bureau présents :

Didier PAULIAT – Jean-Pierre FUSARI – Laure GAZEAU – Christian VERNAY – Philippe VERNAY - Serge ARGELES – Catherine DRIOT – Odile FUSARI - Annick THALLER - Rémi BAROTIN - Francis DARRIBERE

Membres du bureau absents excusés : François VIVES – Thierry LASCAUX – Thierry DARRIMAJOU

L'objet de l'AGE est une modification des statuts.

Le Président Didier PAULIAT propose quelques modifications sur :

- L'article 5
- L'article 6
- L'article 7
- L'article 8
- L'article 9
- L'article 10
- L'article 12
- L'article 13
- L'article 15

des statuts actuels.

Le Président indique, qu'il s'agit d'une mise en jour des statuts, cependant les modifications proposées ne remettent pas en cause les grands principes, l'objet et le fonctionnement de l'association.

Les nouveaux statuts proposés sont adoptés à l'unanimité. Ils seront bien sûr mis en ligne sur le Site Internet de l'association.

Sainte-Foy,

Le 13 juillet 2023

LAURE GAZEAU/ Secrétaire